



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 juin 2026  
Français  
Original : anglais

## République centrafricaine

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Par sa résolution [2800 \(2025\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2026 et prié le Secrétaire général de faire rapport sur son application tous les quatre mois. On trouvera dans le présent rapport des informations actualisées sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis le rapport en date du 13 février 2026 ([S/2026/71](#)).

#### II. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par l'investiture de Faustin Archange Touadéra à la présidence le 30 mars, la formation de son nouveau gouvernement et la mise en place d'une nouvelle législature, tandis que les opérations électorales suivaient leur cours. Les progrès du processus de paix se sont poursuivis grâce à l'application décentralisée de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et aux activités continues de désarmement et de démobilisation.

##### Évolution de la situation politique

3. Le climat politique est resté globalement calme après la tenue des élections. Le 2 février, le Président a tenu des consultations avec d'anciens candidats à la présidence afin d'aborder des questions d'intérêt national, notamment la reconstruction de la République centrafricaine. Étaient présents les anciens candidats à la présidence Aristide Briand Reboas, Eddy Symphorien Kparekouti, Henri-Marie Dondra, Marcelin Yalémendé et Serge Ghislain Djorie. Le chef de l'opposition et ancien candidat à la présidence, Anicet Georges Dologuélé, qui est arrivé deuxième aux élections, a refusé de participer aux consultations.

4. Le 30 mars, Faustin Archange Touadéra a prêté serment pour un troisième mandat de président, lançant ainsi un mandat de sept ans sous la VII<sup>e</sup> République instituée conformément à la nouvelle Constitution adoptée par référendum en 2023. Dans son discours d'investiture, il a mis l'accent sur l'unité nationale et la

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 juin 2026).



réconciliation, le rétablissement de l'autorité de l'État, la consolidation de la paix et le renforcement des institutions nationales et défini les priorités suivantes : la consolidation des acquis de paix et de sécurité ; la justice et l'état de droit ; la transformation économique ; l'infrastructure ; l'éducation ; la santé ; la lutte contre la corruption ; et la modernisation de l'administration publique grâce à la transition numérique.

5. Le 1<sup>er</sup> avril, le porte-parole du Bloc républicain pour la défense de la Constitution du 30 mars 2016, Martin Ziguélé, a émis des réserves sur l'appel à l'unité politique lancé par le Président, réitérant les critiques formulées par son mouvement contre les modifications constitutionnelles ayant conduit à la VIIe République. Des organisations de la société civile et des observateurs électoraux, notamment des missions d'observation nationales, ont fait part de leurs préoccupations concernant le caractère inclusif des opérations électorales, les retards dans la publication des résultats des élections locales ainsi que les problèmes plus généraux de gouvernance et les difficultés socioéconomiques.

6. Le 4 mai, l'Assemblée nationale a ouvert une session extraordinaire pour l'installation de la huitième législature, au cours de laquelle 90 députés élus, dont 8 femmes, ont prêté serment. Le 11 mai, l'Assemblée a procédé à l'élection des membres de son bureau. Tous les élus sont membres du Mouvement des cœurs unis ou affiliés à ce parti, ce qui renforce le poids politique de la majorité au pouvoir au sein de l'Assemblée.

7. Le 13 mai, le Premier Ministre, Félix Moloua, et les membres du Gouvernement ont démissionné. Le 15 mai, le Président a reconduit M. Moloua dans ses fonctions de premier ministre. Le 21 mai, le Président a nommé le premier gouvernement de la VIIe République, composé de 33 membres, dont 4 ministres d'État, 27 ministres et 2 secrétaires d'État, parmi lesquels 6 femmes. Certains membres du nouveau gouvernement proviennent des groupes armés, pour tenir compte de certaines demandes de représentation formulées par les groupes armés signataires du processus de paix.

### **Processus de paix**

8. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement dans le cadre de l'Accord politique de 2019 et conformément aux accords conclus à N'Djamena en 2025. Des activités de désarmement et de démobilisation ont été menées avec le soutien multiforme de la MINUSCA à Bangui, Kouï et Ndélé, principalement en faveur des combattants de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et des groupes armés Retour, réclamation et réhabilitation (3R), ainsi que des combattants affiliés aux anti-balaka (factions Mokom et Ngaïssona), à la Séléka rénovée pour la paix et la justice, au Mouvement patriotique pour la Centrafrique et au Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC).

9. Le 14 avril, le Président a présidé la douzième session du Comité stratégique chargé des questions de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation nationale, qui a examiné les progrès accomplis, les défis à relever et le suivi des décisions adoptées à la session précédente du Comité. Il a demandé que les activités de désarmement et de démobilisation soient achevées dans un délai précis et exhorté les dirigeants de l'UPC, des 3R et de l'aile Mokom des anti-balaka à mener à bien leur dissolution.

10. Au 1<sup>er</sup> juin, 1 331 ex-combattants avaient été désarmés et démobilisés depuis juillet 2025. Grâce à des programmes de réinsertion socioéconomique financés par la Banque mondiale, 30 ex-combattants de l'UPC ont achevé leur formation et reçu du matériel de démarrage le 7 mai à Bambari (préfecture d'Ouaka), tandis que 182 autres

ex-combattants prenaient part à des activités de formation professionnelle à Yaloké (préfecture d'Ombella-Mpoko). La MINUSCA a soutenu la mise en œuvre de projets de lutte contre la violence locale à Bangui et dans 13 préfectures, en accordant la priorité aux populations où des activités de désarmement étaient en cours, notamment dans les zones anciennement occupées par des éléments de l'UPC et des 3R, et en ciblant les personnes non éligibles au programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Toutefois, les difficultés de trésorerie de la Mission ont réduit la portée et la durée des projets ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

### **Opérations électorales**

11. Le 27 février, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs du premier tour des élections législatives. Au total, 90 candidats sur 144, dont 7 femmes, ont été élus à l'Assemblée nationale. Le parti au pouvoir (Mouvement des cœurs unis) a gagné 63 sièges, les indépendants, 18, et les centristes et partis d'opposition, les sièges restants. Les 24 et 26 avril, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs des élections régionales et municipales, respectivement. Il a annulé les élections dans une circonscription régionale et quatorze circonscriptions municipales et demandé à l'Autorité nationale des élections d'y organiser des élections partielles.

12. Le 26 avril, le second tour des élections législatives s'est tenu dans 43 circonscriptions, en même temps que le premier tour des élections législatives dans 11 circonscriptions et les élections régionales et municipales partielles à un tour dans 32 circonscriptions. Au total, 1 240 940 électeurs se sont inscrits, dont 596 839 femmes (48,1 %). Le taux de participation a été de 46,5 % pour le second tour des législatives et les élections partielles, 27,3 % pour les élections partielles régionales et 37,8 % pour les élections partielles municipales.

13. Le 8 mai, l'Autorité nationale des élections a annoncé les résultats provisoires du second tour des élections législatives et des élections partielles du 26 avril. Au total, 48 candidats, dont 2 femmes, ont été élus. Un second tour sera nécessaire dans six circonscriptions où un premier tour d'élections partielles a eu lieu. Le 13 mai, l'Autorité nationale des élections a annoncé les résultats provisoires du second tour des élections partielles régionales et municipales du 26 avril. Au total, 30 candidats, dont 6 femmes, ont été élus conseillers régionaux à titre provisoire ; les candidats indépendants ont remporté 17 sièges et ceux affiliés à des partis politiques, 13 sièges, dont 11 pour le Mouvement des cœurs unis, le parti au pouvoir. Au total, 78 candidats, dont 35 femmes, ont été élus conseillers municipaux à titre provisoire : 59 représentaient le Mouvement des cœurs unis ; 10, les indépendants ; 6, le Mouvement national des indépendants et 3, l'Union pour le renouveau centrafricain.

14. Tout au long du processus, la MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont apporté un soutien électoral à plusieurs niveaux. La MINUSCA a contribué du matériel électoral et des agents électoraux, tandis que le PNUD a assuré l'approvisionnement en matériel électoral et le financement nécessaire à la livraison finale de ce matériel aux bureaux de vote par l'Autorité nationale des élections. ONU-Femmes, en étroite collaboration avec la MINUSCA, a apporté une assistance technique, judiciaire et logistique aux candidates, aux institutions nationales et à la société civile, contribuant à instaurer un climat propice à la tenue d'élections sûres et ouvertes à toutes et à tous ainsi qu'à la pleine participation des femmes, qu'elles soient électrices ou candidates.

15. La MINUSCA a apporté aux opérations électorales un soutien logistique, opérationnel et lié à la sécurité, en coordination avec les forces nationales de défense et de sécurité, s'appuyant sur les enseignements tirés des élections du 28 décembre.

Dans le cadre du plan intégré de sécurité électorale, la MINUSCA a assuré la sécurité en mettant en place des bases opérationnelles temporaires à divers endroits et a mené des patrouilles dans les zones sensibles afin d'évaluer les conditions de sécurité et pour l'accès aux bureaux de vote. À l'approche du scrutin, la Mission a pris des contingents dans des zones jugées relativement stables ou dans des circonscriptions où il n'était pas prévu de second tour ni une élection partielle qu'elle a redéployés dans dix autres préfectures, sur la base d'évaluations des menaces menées conjointement avec les forces nationales de défense et de sécurité. Dans le cadre de ces activités, la Mission a renforcé sa présence dans la préfecture du Haut-Mbomou, en étroite coordination avec les autorités et les forces nationales de défense et de sécurité, de sorte que les élections ont été organisées dans l'ensemble de la préfecture, y compris dans les 21 bureaux de vote situés à Bambouti et à Zémio, localité voisine, où les élections n'avaient pas eu lieu le 28 décembre.

### **Participation régionale et internationale**

16. Du 3 au 5 février, le Président a participé au Sommet mondial des gouvernements à Doubaï, aux Émirats arabes unis. Il a tenu des réunions de haut niveau avec plusieurs investisseurs internationaux afin de renforcer les partenariats stratégiques en vue de l'exécution de projets de développement dans le cadre du plan national de développement. Le Président a bien insisté sur le fait que le pays se stabilisait et s'est réjoui de la volonté de ses interlocuteurs d'investir en République centrafricaine.

17. Le 23 février, le Président a rencontré à Bangui le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, Walid bin Abdul Karim Al-Khurajji, afin de renforcer la coopération bilatérale. Le 24 février, il a reçu le Président du Portugal de l'époque, Marcelo Rebelo de Sousa, pour une visite de travail concernant la coopération bilatérale et la contribution du Portugal à la MINUSCA. Le 25 février, il a rencontré le Ministre de l'intérieur du Rwanda, Vincent Biruta, pour des entretiens axés sur le renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité, du développement socioéconomique et du soutien institutionnel. Le 10 mai, il a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense nationale et des anciens combattants de la République démocratique du Congo, Guy Kabombo Muadiamvita, afin de parler du renforcement de la coopération bilatérale en matière de sécurité aux frontières. Le 15 mai, il a rencontré une délégation militaire du Rwanda pour faire le point sur les progrès réalisés en matière de coopération dans le domaine de la défense, notamment en ce qui concerne la formation. Ces initiatives témoignaient de la volonté systématique des autorités de renforcer les partenariats bilatéraux en faveur de la sécurité, du développement économique et de la coopération institutionnelle.

18. Du 1<sup>er</sup> au 5 mars, le Président s'est rendu en Fédération de Russie, où il a rencontré plusieurs autorités, dont le Président, Vladimir Poutine. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité, du développement économique, de l'énergie, de l'éducation et de l'agriculture. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté d'approfondir les relations bilatérales au travers de mécanismes institutionnels de suivi et de formaliser la coopération existante dans le cadre d'accords.

19. Les 12 et 13 mars, le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a rencontré à Bangui le Président, le Premier Ministre et d'autres hauts responsables de la République centrafricaine afin de parler de la coopération bilatérale et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par la République centrafricaine et la France en 2024, montrant ainsi le renforcement continu des relations entre les deux pays. Les 11 et 12 mai, le Président a participé au sommet « Africa Forward », organisé à Nairobi et co-présidé par la France et le Kenya, où il a mis l'accent sur le lien entre paix, sécurité et développement, sur le

rôle de la médiation sous l'égide de l'Afrique et sur l'importance des partenariats qui soutiennent les institutions nationales et régionales.

### **III. Conditions de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État**

20. La situation en matière de sécurité est restée relativement stable dans la majeure partie du pays, même si elle est restée précaire dans certaines régions du nord-ouest et de l'est, où l'on a constaté des activités de groupes armés, des problèmes de sécurité transfrontières, une criminalité élevée et des conflits liés à la transhumance, notamment des conflits entre éleveurs et agriculteurs, dans l'ouest du pays. Le nombre d'atteintes à la sécurité est dans l'ensemble resté le même à l'échelle nationale comparé à la période précédente.

21. Dans l'ouest, les conditions de sécurité sont restées précaires en raison des activités criminelles et des tensions liées à la transhumance, notamment dans les préfectures du nord, malgré la reprise progressive des activités de désarmement et de démobilisation dans la préfecture d'Ouham-Pendé. La région de Yade a continué de connaître des menaces de faible intensité, dues aux activités criminelles menées par des groupes armés en attente de désarmement se trouvant autour des sites miniers et le long des couloirs de transhumance.

22. Les incidents liés à la transhumance ont atteint leur paroxysme en février, entraînant une montée des tensions et des actes de représailles dans les préfectures d'Ouham et d'Ouham-Pendé, où des éléments armés et des jeunes de la région auraient attaqué des éleveurs peuls de manière répétée. Les affrontements armés se sont également poursuivis le long des couloirs de transhumance dans la préfecture de Kémo. Entre février et le 1<sup>er</sup> juin, 103 incidents liés à la transhumance ont été recensés, faisant au moins 41 morts, dont 23 civils.

23. Les combattants anti-balaka qui ne participent pas au processus de paix ont continué de représenter une menace dans l'ouest et le centre du pays. Dans la préfecture de Nana-Mambéré, le 11 mars, des combattants présumés anti-Balaka ont tendu une embuscade à deux membres des forces nationales de défense sur l'axe Gallo-Zarami, blessant l'un d'entre eux. Le 4 avril, des combattants anti-balaka ont attaqué une position des forces nationales de défense près de Bouka, dans la préfecture d'Ouham-Fafa, apparemment en représailles pour l'arrestation d'un de leurs membres. Le 20 avril, un affrontement armé à Bouayé, dans la préfecture de l'Ouham, entre des combattants anti-balaka et les forces de défense nationale, appuyées par d'autres agents de sécurité et des combattants affiliés à l'UPC, aurait entraîné la mort de trois combattants anti-balaka. En conséquence, il y a eu un déplacement de civils et la suspension temporaire des activités locales de campagne électorale.

24. Dans la région centrale, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix, notamment grâce au désarmement et à la démobilisation, ont contribué à instaurer un climat de sécurité globalement serein. Les combattants résiduels de l'UPC qui ne participent pas au processus de désarmement ont continué d'entraver les déplacements des civils et les activités liées à la transhumance près de Kembé, dans la préfecture de la Basse-Kotto, en recourant à l'extorsion et à la mise en place de barrages routiers illégaux.

25. Dans le nord-est, la situation en matière de sécurité est restée précaire, en raison de la persistance de tensions transfrontalières liées au conflit au Soudan et de la reprise des affrontements armés le long de la frontière. Il a été possible de continuer de limiter les tensions intercommunautaires au niveau local grâce à l'accord de paix

d'Am Dafok, conclu le 30 octobre 2025, avec le soutien de la MINUSCA. Cependant, le 8 février, les Forces d'appui rapide (RSF) auraient établi une base à Oum Dafoug, au Soudan, près d'Am Dafok, dans la préfecture de Vakaga, en République centrafricaine. La MINUSCA a donc renforcé sa présence et ses activités de protection à Am Dafok et à Ouanda Djallé. Le 11 mars, le poste de gendarmerie d'Am Dafok a été inauguré avec le soutien de la MINUSCA et huit gendarmes ont rejoint les forces nationales de défense déjà présentes dans la localité, s'appuyant sur le soutien logistique que la Mission a continué de fournir.

26. Dans les préfectures de Vakaga et de la Haute-Kotto, les déplacements d'éléments armés et la mobilisation de groupes d'autodéfense locaux sont restés préoccupants. Entre le 26 mars et le 11 avril, quatre affrontements ont été signalés, auxquels ont participé d'autres membres du personnel de sécurité et des forces d'autodéfense dans de nombreuses opérations ciblant des éléments armés soudanais. Lors du premier affrontement, 11 membres du FPRC, qui seraient liés aux RSF, auraient été tués, ce qui aurait entraîné les représailles d'éléments armés soudanais dans le village de Bili-Bili (préfecture de Vakaga), qui auraient causé la mort de quatre civils.

27. Dans le sud-est, la situation est restée instable en raison des agissements de l'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG) et de la reprise des activités des combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le 3 février, des éléments de l'AAKG ont attaqué une position des forces de défense nationale à Dembia, dans la préfecture de Mbomou, provoquant le déplacement de civils. Le 9 février, ils ont enlevé plusieurs civils, qui ont ensuite été libérés près de Kadjéma, dans la préfecture du Haut-Mbomou, en dehors de la zone d'opération habituelle du groupe, ce qui témoigne de sa mobilité.

28. Le 10 mars, les forces nationales de défense et d'autres membres des forces de sécurité ont été pris en embuscade par des éléments de l'AAKG près de Kadjéma ; il y a eu trois victimes : deux membres de l'AAKG et un civil. La MINUSCA a donc renforcé sa présence à Mboki et à Zémio et intensifié ses patrouilles le long de l'axe Zémio-Mboki-Kadjéma-Obo.

29. Les conditions de sécurité, déjà précaires dans la préfecture du Haut-Mbomou, ont été davantage fragilisées par l'enlèvement de quatre responsables à Bambouti, le 28 décembre 2025, par des éléments de l'AAKG, à savoir la sous-préfète, deux membres du personnel de l'Autorité nationale des élections et un représentant du recensement. Les autorités nationales et locales ainsi qu'une instance religieuse continuent, avec le soutien de la MINUSCA, d'explorer les moyens de faire progresser le dialogue dans la préfecture, notamment en s'attaquant aux causes profondes du conflit ; elles ont ainsi facilité le retour des personnes déplacées. En conséquence, environ 450 personnes ont quitté le Soudan du Sud pour revenir à Bambouti, et 983 personnes sont parties de la République démocratique du Congo pour revenir à Zémio.

30. En avril et début mai 2026, s'agissant des atteintes à la sécurité survenues le long de l'axe Zémio-Mboki ainsi qu'à Kitessa et à Djema, dans la préfecture du Haut-Mbomou, il y a eu au moins 12 cas d'enlèvement (dont sept enfants), des pillages (7 victimes civiles) et des déplacements de population. À Djema, les forces nationales de défense déployées à Zémio ont lancé une contre-opération visant à reprendre la ville après une attaque de la LRA.

#### **Extension de l'autorité de l'État**

31. Les autorités, avec le soutien de la MINUSCA, ont continué d'œuvrer au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, notamment en apportant leur soutien aux autorités locales, aux mécanismes de prévention des conflits et aux cadres

nationaux de coordination, en mettant l'accent sur l'appui aux forces de sécurité nationales, la gestion des frontières et la lutte contre les mines. Les autorités locales ont collaboré étroitement avec la MINUSCA afin de renforcer les mécanismes de coordination et de prévention de sorte à assurer une gestion pacifique des activités de transhumance, grâce à un dialogue renforcé, des mécanismes d'alerte précoce et des structures de médiation locales. Ces mesures ont permis d'améliorer la circulation de l'information et la capacité de réaction à Bambari, Bangassou, Bangui, Berberati et Bossangoa, contribuant ainsi à la prévention et à la gestion des tensions liées à la transhumance et des tensions intercommunautaires.

32. La MINUSCA a continué d'apporter un soutien logistique et opérationnel aux forces de défense nationales, aux forces de sécurité intérieure et aux institutions chargées de l'État de droit dans le cadre des élections. Elle a facilité le déploiement et la relève du personnel national dans les zones prioritaires et difficiles d'accès grâce à des ponts aériens stratégiques, notamment pour 464 membres des forces de défense nationale et 62 membres des forces de sécurité intérieure, et a acheminé plus de 20 700 kg de fret. Les forces de défense et de sécurité intérieure ont mené des patrouilles conjointes avec la MINUSCA, bien que leur mobilité ait été limitée par le manque de moyens de transport. La Mission a fourni des rations et des tentes à 811 membres des forces nationales de défense répartis sur neuf zones de tension, notamment à Am Dafok (préfecture de Vakaga) ainsi qu'à Bambouti, Mboki et Zémio (préfecture du Haut-Mbomou), leur permettant ainsi d'assurer leur présence opérationnelle.

33. Les autorités nationales, avec l'aide de la MINUSCA, ont continué de mettre en œuvre la politique nationale de gestion des frontières. Afin de renforcer le contrôle et la sécurité aux frontières, la République centrafricaine a déployé des troupes à Markounda, dans la préfecture d'Ouham, et à Garba, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, respectivement en février et en mars, dans le cadre de la force conjointe de surveillance des frontières entre la République centrafricaine et le Tchad. Du 5 au 8 avril, cette force conjointe a mené une opération coordonnée dans les localités de Gaskay et Golongosso, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, qui a permis de saisir des armes détenues par des éleveurs.

34. Le 25 mars, les autorités frontalières nationales et locales, avec le soutien de la MINUSCA, ont organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des membres du personnel en service au poste frontalier multiservices de Bembéré. Cet atelier portait sur le rôle de chaque force et agence nationale participant au contrôle et à la gestion des frontières, ce qui constitue une avancée vers une délimitation efficace des fonctions et des responsabilités dans le cadre de ce projet pilote. Le 8 mai, la MINUSCA et le Directeur général de la Gendarmerie ont présidé la cérémonie de remise du centre de santé de la gendarmerie de Bambari, qui a été rénové et équipé grâce à l'aide de la MINUSCA et servira l'ensemble des forces nationales et de la population générale.

35. Les forces nationales de défense et de sécurité ont continué à opérer dans des conditions difficiles, ce qui, dans certains cas, a eu des répercussions sur la discipline, suscitant des inquiétudes en matière de sécurité. Le 27 février, les forces nationales de défense stationnées à Ouanda Djallé, dans la préfecture de Vakaga, ont recouru à une force meurtrière contre des civils, faisant trois morts et plus de dix blessés, dont des enfants. À l'issue d'une enquête menée par l'Inspecteur général des armées, avec le soutien de la MINUSCA, il a été recommandé de mettre en place de toute urgence des mesures correctives et judiciaires. Le détachement des forces nationales de défense concerné a été relevé de sa mission et des procédures disciplinaires et judiciaires ont été engagées contre trois auteurs présumés, à savoir deux sous-officiers et l'officier commandant du détachement. Par ailleurs, le 12 mai, à Am Dafok, les forces nationales de défense ont tiré des coups de feu lors d'une manifestation

organisée pour dénoncer le non-paiement de leurs indemnités et le retard pris dans la rotation des troupes.

36. Le nombre d'accidents dus à des engins explosifs a diminué au cours de la période considérée, même si ces engins ont continué de représenter une menace pour les civils. Sept cas ont été recensés, dont six concernant des restes explosifs de guerre trouvés et neutralisés par la MINUSCA à Bangui, Kouï, Ndélé et Ngaoundaye. La MINUSCA a également contribué à la mise en place de l'autorité nationale de lutte antimines en renforçant ses capacités institutionnelles, en rénovant son siège à Bangui et en lui fournissant du matériel. Par ailleurs, neuf spécialistes des forces armées ont suivi une formation de niveau 3 en matière de neutralisation des explosifs et munitions et devraient constituer le noyau de la première unité nationale de neutralisation des explosifs et munitions, renforçant ainsi les capacités nationales en matière de protection des civils.

## **IV. Justice et état de droit**

### **Droits humains**

37. Le nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits a diminué de 13 % au cours de la période considérée, tandis que le nombre de victimes a diminué de 8 %. La situation des droits humains est restée précaire, les questions de protection demeurant préoccupantes, liées aux violations des droits humains commises par des groupes armés, à la violence liée à la transhumance et aux répercussions transfrontalières du conflit au Soudan.

38. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de paix, des violations des droits humains ont continué d'être signalées. Dans la région de Yade, des membres des 3R ont participé à des actes de violence sexuelle liée au conflit, à des extorsions, à des prélèvements d'impôts illégaux et à des enlèvements contre rançon, y compris dans des zones où des activités de désarmement et de démobilisation étaient en cours. Les activités de l'UPC ont été signalées principalement dans la préfecture de la Haute-Kotto, en lien avec la transhumance, provoquant des tensions intercommunautaires. Dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou, des violations des droits humains commises par l'AAKG contre des civils, notamment des viols et des enlèvements, ont été signalées.

39. Les cas d'arrestations et de détentions arbitraires lors d'opérations militaires menées par les forces nationales de défense et d'autres agents de sécurité ont continué de susciter de vives inquiétudes.

40. Les violations graves commises contre des enfants ont diminué légèrement au cours de la période considérée. Dix enfants (huit filles et deux garçons) se sont échappés de la LRA dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Haut-Mbomou et ont été remis aux autorités locales, avec le soutien de la MINUSCA. Néanmoins, on ne sait toujours pas où se trouvent huit enfants (cinq garçons et trois filles) enlevés par la LRA. Des négociations avec des groupes d'autodéfense dans la préfecture de Vakaga ont permis la libération de dix enfants. Le Préfet a émis une directive interdisant les violations graves commises par des groupes d'autodéfense et ordonnant la libération immédiate des enfants associés à ces groupes. Avec l'aide de la Mission, le Gouvernement a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des 1 820 personnes, dont des membres de la magistrature et des forces nationales de défense et de sécurité ainsi que de la société civile, portant sur le protocole de transfert aux autorités civiles des enfants associés aux forces et groupes armés. Grâce à l'intervention de la MINUSCA, un enfant détenu pour ses liens avec des groupes armés a été libéré au cours de la période couverte par le rapport précédent,

de même que l'un des deux enfants détenus pour des motifs similaires, au cours de la période couverte par le présent rapport.

41. Des cas de violences sexuelles liées aux conflits ont continué d'être signalés, perpétrés principalement par des groupes armés, avec 65 cas recensés. Les attaques perpétrées par les 3R contre des femmes et des filles se sont poursuivies dans la région de Yade. Les groupes armés ont continué de faire subir des violences sexuelles aux femmes et aux filles dans les préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou.

42. Dans la préfecture de Vakaga, les répercussions du conflit au Soudan, notamment des attaques qui auraient été menées contre des civils par des éléments des Forces d'appui rapide, ont continué de susciter des inquiétudes. Les informations faisant état de violations des droits humains, y compris de meurtres, ont renforcé les inquiétudes en matière de protection et de responsabilité. Des cas d'enrôlement forcé d'enfants par des groupes d'autodéfense ont également été signalés.

43. La MINUSCA a continué d'appuyer les institutions nationales chargées de la protection des droits humains. Les 2 et 12 février, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, avec l'aide de la Mission, a adopté ses manuels financiers et administratifs ainsi que sa feuille de route. Du 13 au 20 février, la MINUSCA a aidé la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales à organiser des sessions de formation et à évaluer la situation des droits humains après les élections à Berberati et à Bouar, afin de renforcer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention et d'améliorer la collaboration avec les populations et les autorités locales.

#### **État de droit**

44. Le Gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA, a poursuivi la mise en place des tribunaux à travers le pays ; ceux-ci sont désormais opérationnels dans l'ensemble des 20 préfectures. La Cour d'appel de Bangui et l'Inspection générale des services judiciaires ont mené des missions d'inspection à Bangassou, Birao et Bossembele, avec le soutien de la MINUSCA, ce qui a permis de mettre en évidence les lacunes procédurales, les retards dans le traitement des dossiers et les préoccupations concernant les conditions de détention, et d'avoir une base pour l'élaboration des mesures correctives que les autorités judiciaires doivent mettre en œuvre pour renforcer l'obligation de rendre compte et l'efficacité.

45. Malgré les problèmes de liquidité qui entravent la construction et la rénovation des infrastructures judiciaires, des progrès sont à signaler. Le 11 février, la MINUSCA a remis le tribunal de première instance de Bossembele après avoir achevé sa rénovation et, le 4 mars, a repris la construction du tribunal de première instance de Boda, après une interruption de cinq mois.

46. Le 13 février, la Cour d'appel de Bouar a clôturé sa première session pénale de 2026, au cours de laquelle 24 affaires, dont 9 de violences sexuelles, ont été jugées, avec le soutien de la MINUSCA et du Fonds pour la consolidation de la paix. Il y a eu 9 acquittements, dont deux femmes, et 17 condamnations, dont une femme, allant à des peines d'emprisonnement de 2 à 20 ans. Du 31 mars au 31 mai, 11 tribunaux de première instance ont mené des audiences et des enquêtes itinérantes dans 25 localités, avec le soutien de la MINUSCA, afin d'améliorer l'accès à la justice et de renforcer la présence de l'État dans les zones reculées.

47. La MINUSCA a fourni un soutien juridique, opérationnel et logistique à la Cour pénale spéciale. Le 20 février, la Cour a achevé son enquête sur l'attaque perpétrée en décembre 2021 à Boyo, dans la préfecture d'Ouaka, et ordonné le renvoi en jugement de 16 auteurs présumés. Le 26 février, la Cour a tenu quatre audiences de

mise en état, dont la première dans l'affaire Bossembele concernant quatre auteurs présumés, parmi lesquels l'ancien Président, François Bozizé.

48. Les problèmes structurels, les problèmes de capacité et le manque de ressources, notamment une surpopulation chronique et un accès limité aux services de base, continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de détention et la sécurité dans les établissements pénitentiaires. L'administration pénitentiaire, avec le soutien de la MINUSCA, a mené des inspections dans plusieurs établissements pénitentiaires afin d'évaluer la gestion des prisons et les conditions de détention, et a formulé des recommandations visant à renforcer la couverture administrative et les pratiques professionnelles. La MINUSCA a également appuyé la formation du personnel pénitentiaire national à Ngaragba et au camp de Roux sur les procédures de sécurité pénitentiaire, ainsi que celle des infirmiers de cinq établissements pénitentiaires sur les soins de santé préventifs et complets en milieu carcéral.

## V. Situation socioéconomique et humanitaire

49. L'économie de la République centrafricaine connaît un ralentissement, la croissance étant estimée à 2,6 % en 2026, contre 4,8 % en 2025, selon le Fonds monétaire international. Cette baisse de 2,2 points de pourcentage est due à une combinaison de facteurs, notamment les difficultés économiques mondiales, la diminution des financements extérieurs et des contraintes structurelles. La croissance reste trop modérée pour réduire vraiment la pauvreté ou remédier aux vulnérabilités structurelles du pays, notamment une marge de manœuvre budgétaire étroite, des infrastructures médiocres, un accès limité aux services de base, l'insécurité et les contraintes pesant sur l'investissement privé. La reprise demeure également fragilisée par les pénuries de carburant et d'électricité, le coût élevé des transports et des conditions de sécurité précaires.

50. Les mesures visant à répondre aux besoins humanitaires souffrent toujours d'un grand manque de financement, ce qui a limité la fourniture de services essentiels, notamment l'aide alimentaire, l'accès à l'eau potable, le logement, la protection de l'enfance et la violence fondée sur le genre. Selon la plus récente analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) (avril–août 2026), environ 2 millions de personnes (31 % de la population) sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 de l'IPC ou plus), dont quelque 262 000 personnes en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC), ce qui met en évidence l'ampleur des besoins non satisfaits et la vulnérabilité persistante des populations touchées. Les mesures de protection critiques demeurent gravement sous-financées : la lutte contre la violence fondée sur le genre n'a, à ce jour, reçu aucun financement sur les 12 millions de dollars sollicités, tandis que la protection de l'enfance n'a bénéficié que de 39 000 dollars (soit 0,5 % des 7,3 millions demandés), ce qui limite fortement la fourniture de services vitaux. Au 1<sup>er</sup> juin, le plan de réponse humanitaire pour 2026 était financé à hauteur de 20,6 % (54,3 millions de dollars) sur un montant total de 264,1 millions de dollars. À la fin d'avril, l'aide humanitaire avait atteint 306 900 personnes sur les 1,3 million visées, dont 265 800 sur les 932 100 personnes ciblées dans les zones prioritaires. Le financement de l'aide aux réfugiés s'élevait à 15,4 % des besoins, soit seulement 6,3 millions de dollars reçus sur un total requis de 41,1 millions de dollars, laissant un déficit de financement de 34,8 millions de dollars.

51. Dans certaines zones, notamment dans les préfectures du Haut-Mbomou et de Vakaga, les activités humanitaires ont été entravées par l'insécurité, notamment en raison d'opérations militaires, de l'activité des groupes armés et de la criminalité, à quoi s'ajoutaient des difficultés d'accès et des obstacles administratifs. Entre février et juin, 44 cas d'entrave de l'accès humanitaire ont été recensés, dont 27 liés à

l'insécurité (vols à main armée, pillages, violences et intimidations), 6 à des contraintes administratives et à des prélèvements illégaux, et 11 à des difficultés d'accès physique.

52. Au 1<sup>er</sup> juin 2026, la République centrafricaine comptait 427 479 personnes déplacées à l'intérieur du pays, contre 446 722 en 2025, s'expliquant par des retours volontaires lorsque les conditions le permettaient. À la même date, le pays accueillait 60 649 réfugiés et demandeurs d'asile, tandis que 732 977 Centrafricaines et Centrafricains étaient réfugiés dans des pays voisins.

53. Toujours au 1<sup>er</sup> juin 2026, la République centrafricaine comptait 36 114 réfugiés soudanais. Cet afflux continue de peser lourdement sur les ressources de Birao, dans la préfecture de la Vakaga, en particulier dans le camp de réfugiés de Korsi, qui accueille 23 324 réfugiés soudanais (dont 55 % de femmes et de filles). Par ailleurs, 13 090 réfugiés soudanais vivent dans des zones reculées et ont besoin d'aide et de protection.

## **VI. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

### **Consolidation et réorganisation**

54. En raison de contraintes de liquidités, la MINUSCA a dû réduire ses effectifs et sa présence et redéfinir ses priorités ainsi que reporter et restreindre certaines activités, afin de pouvoir mener à bien ses missions prioritaires. Au 1<sup>er</sup> juin, la MINUSCA avait achevé le rapatriement de 4 031 militaires dans le cadre du plan d'urgence en matière de liquidités et avait fermé 21 bases d'opérations. Elle avait également réduit sa composante Police de 755 personnes. Au 4 juin, la Mission s'était séparée de sept membres du personnel civil recruté sur le plan international dans le cadre du plan d'urgence en matière de liquidités, et de 38 membres du personnel civil recruté sur le plan international dans le cadre d'autres programmes de cessation de service anticipée.

55. La MINUSCA a adopté des mesures ciblées afin de préserver les acquis stratégiques en matière de sécurité dans les zones où les bases d'opérations ont été supprimées ; elle a pris l'initiative de collaborer avec les autorités locales et les populations pour éviter toute perception erronée, de renforcer la coordination avec les commandements locaux des forces nationales et d'assurer une couverture régulière des zones concernées grâce à l'intensification des patrouilles à longue portée depuis ses bases existantes.

56. S'appuyant sur les activités requises dans le cadre du plan d'urgence en matière de liquidités, la Mission a accéléré son programme de réorganisation prévu de longue date, appliquant des mesures visant à rationaliser et à décentraliser davantage sa présence, à maintenir son efficacité opérationnelle et à réaliser des gains d'efficacité, dans le but général de continuer à s'acquitter de son mandat, en accordant une attention particulière aux zones qui en ont le plus besoin.

57. La reconfiguration de la Mission s'effectue en étroite coordination avec les autorités nationales et s'appuie sur les progrès réalisés dans le rétablissement de l'autorité de l'État ainsi que sur les avancées enregistrées en matière de renforcement des capacités judiciaires et pénitentiaires nationales. Dans la mesure du possible, la MINUSCA a progressivement transféré la responsabilité de certains postes de garde fixes aux autorités nationales.

58. Dans le cadre de sa réorganisation, la MINUSCA a fermé l'un de ses quartiers généraux à Bangui et réaffecté son personnel vers les deux autres quartiers généraux,

ce qui a permis de réaliser des gains en matière d'efficacité et d'intégration. De même, elle a fermé ses camps de Morava et d'Ouango, situés dans la capitale, pour réduire les frais de location. Par ailleurs, trois bureaux extérieurs civils à Bangui, Bambari et Berberati ont été fermés pour tenir compte des progrès réalisés en matière de stabilisation. À la suite de la dissolution du bureau de Bambari, les contingents et les actifs qui s'y trouvaient ont été transférés au nouveau quartier général du secteur sud-est à Bangassou, qui couvre la région du Haut-Oubangui, où les défis en matière de sécurité restent importants. Le 4 juin, la Mission a redéployé une unité de police constituée de Bangui à Paoua (préfecture de Lim-Pendé), afin d'assurer une meilleure couverture de la région de Yade et de relever les défis liés à la transhumance.

59. Le 16 avril, le Premier Ministre a créé un comité interministériel chargé de planifier, en collaboration avec la MINUSCA, les activités de transition et de réorganisation, par l'intermédiaire des comités techniques. Les 21 bases fermées comprenaient six bases d'opérations permanentes et une base d'opérations principale.

60. Dans le cadre de sa restructuration, la Mission a également pris des mesures visant à améliorer sa mobilité, notamment la construction et l'exploitation d'une aire de poser d'hélicoptère à Obo (préfecture du Haut-Mbomou) ; des travaux d'entretien sur les aérodromes de Birao (préfecture de Vakaga), à Bouar (préfecture de Nana-Mambéré) ; la remise en état de grandes routes, telles que l'axe Grimari-Sibut, de tronçons routiers à Berberati et de 359,5 km de réseau routier ; ainsi que la remise en état de deux ponts stratégiques sur l'axe Bambari-Bakala (préfecture d'Ouaka) et sur l'axe Bria-Yalinga (préfecture de la Haute-Kotto).

61. Au 1<sup>er</sup> juin, la composante militaire de la MINUSCA avait déployé 10 323 personnes (8,95 % de femmes), sur un effectif autorisé de 14 046 personnes, dont 247 officiers d'état-major et 30 observateurs militaires. La composante Police comprenait 2 218 membres (dont 18,34 % de femmes) pour un effectif autorisé de 2 999 personnes, à savoir 399 policiers hors unités constituées et 1 819 membres déployés dans 12 unités de police constituées et une unité d'appui à la protection. Sur un effectif autorisé de 108 agents pénitentiaires détachés par le Gouvernement, 82 ont été déployés.

62. Au 1<sup>er</sup> juin également, la Mission comptait au total 1 348 membres du personnel civil (dont 30 % de femmes et 79 % des postes approuvés), répartis entre 612 membres du personnel recruté sur le plan international, 557 membres du personnel recruté sur le plan national et 179 Volontaires des Nations Unies.

### **Gestion des achats et de l'environnement**

63. La MINUSCA a poursuivi le renforcement des achats locaux. Au cours de la période considérée, des activités de sensibilisation ont été menées auprès des fournisseurs à Bouar, dans la préfecture de Nana-Mambéré, à Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotto ainsi qu'à Kaga Bandoro, dans la préfecture de Nana-Grébizi. En conséquence, sept nouveaux fournisseurs ont été enregistrés à Bria et dix à Kaga Bandoro. La Mission a également conclu 17 contrats à long terme avec des fournisseurs locaux pour la fourniture de matériaux de construction, de matériel électrique et de matériel de plomberie, de services de sécurité et de restauration, pour un montant total d'environ 25 millions de dollars.

64. Le 31 mars, la Mission a installé et mis en service un nouveau système photovoltaïque sur sa base logistique de Bangui. Elle a également mis en service deux incinérateurs à tambour à Batangafo, dans la préfecture d'Ouham-Fafa, et installé des compteurs pour surveiller sa consommation d'eau à Bangui et à Bangassou.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

65. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a enregistré 222 atteintes à la sécurité ayant visé le personnel des Nations Unies. Trois soldats de la paix sont morts : l'un est tombé d'un poste d'observation ; l'autre à la suite de la décharge accidentelle d'une arme à feu et le troisième de maladie. Douze membres du personnel ont été blessés : cinq dans des accidents de la route, quatre dans des accidents du travail ; un lors d'une tentative de vol et un après être tombé d'une échelle. La MINUSCA a également recensé 3 accidents aériens dus à des problèmes techniques, 65 accidents de la route, 1 cas de menace armée, 3 tentatives de voies de fait, 1 cas de voies de fait, 7 cas de harcèlement du personnel, 6 incendies, 25 évacuations médicales, 3 cas d'intrusion dans des enceintes des Nations Unies, 22 cas de vol et 4 cas de dégâts causés par la pluie dans les installations de la Mission. Par ailleurs, 4 cas de drones survolant des installations de la MINUSCA ont été signalés. Le 2 avril et le 17 mai, deux drones pilotés par d'autres membres du personnel de sécurité ont survolé une base de la MINUSCA à Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) et à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran). Le 30 mai, deux drones non identifiés ont survolé aux alentours des bases de la MINUSCA : l'un à Kaga Bandoro (préfecture de Nana-Grébizi), l'autre à Sibut (préfecture de Kémo).

### **Fautes graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles**

66. Pendant la période considérée, du 2 février au 1<sup>er</sup> juin 2026, la MINUSCA n'a reçu aucune information faisant état d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

67. La Mission a continué de renforcer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles grâce à des mesures préventives, notamment le renforcement des évaluations des risques dans les zones à haut risque et isolées, des formations basées sur des scénarios dispensées avant le déploiement et pendant la mission à l'intention du personnel en tenue et du personnel civil, le renforcement de la responsabilité du commandement et une collaboration soutenue avec les réseaux communautaires afin d'encourager la sensibilisation et le signalement des cas. Conformément à une approche centrée sur les victimes, la MINUSCA a également continué à fournir et à faciliter l'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles identifiées, notamment en matière d'éducation, de soins médicaux et de moyens de subsistance, en coordination avec ses partenaires d'exécution et les entités des Nations Unies concernées.

## **VII. Questions financières**

68. Par sa résolution [79/302](#) du 30 juin 2025 l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 174,1 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026. Au 1<sup>er</sup> juin, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 452,6 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 807,1 millions de dollars. Il a été procédé au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025 et à celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents pour la période allant jusqu'au 30 juin 2025. L'adoption de mesures d'urgence motivées par les problèmes de liquidités a entraîné une réduction de 15 % des dépenses pour le budget 2025/26

## VIII. Observations

69. Je tiens à féliciter la population centrafricaine d'avoir exercé son droit fondamental d'élire ses représentants aux niveaux national et local au second tour des élections législatives et des élections partielles, qui s'est tenu le 26 avril. Cette participation témoigne de la volonté des citoyennes et citoyens de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de briser le cercle vicieux de la violence en faveur de la paix et du développement durable. Je tiens à féliciter le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA pour leurs efforts continus et coordonnés en matière de sécurité pendant les élections, qui ont permis la tenue d'élections pacifiques, y compris dans les zones où le scrutin n'avait pas pu avoir lieu le 28 décembre 2025.

70. Je prends note de l'investiture de Faustin Archange Touadéra à la présidence, de la formation du premier gouvernement de la VIIe République et de l'entrée en fonction des députés nouvellement élus. Le nouveau gouvernement, avec le soutien de la MINUSCA et des partenaires internationaux, jouera un rôle majeur dans la consolidation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Il importe que les nouveaux conseillers régionaux et municipaux prennent rapidement leurs fonctions pour que les citoyens puissent voir leurs représentants élus assumer leurs responsabilités. Élément clé de l'Accord politique de 2019, le bon fonctionnement de ces institutions sera essentiel pour renforcer la gouvernance locale et améliorer la représentation et l'inclusion.

71. Je demande aux nouveaux représentants de s'acquitter du mandat que leur a confié le peuple centrafricain en faisant progresser la bonne gouvernance et la prise de décision inclusive. Les efforts collectifs de l'ensemble de la population centrafricaine seront essentiels pour transformer les récents progrès en matière de paix et de sécurité en véritables dividendes de la paix, au service de la stabilité et du développement socioéconomique.

72. Je tiens à féliciter le Gouvernement, l'Autorité nationale des élections et les forces nationales de défense et de sécurité, avec le soutien de la MINUSCA, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, pour leur contribution respective au bon déroulement des opérations électorales. Je leur demande de poursuivre leur action pour que le cycle électoral s'achève dans le même esprit de paix. J'invite en outre le Gouvernement à consolider ces acquis afin d'organiser les futures opérations électorales en réduisant sa dépendance à l'aide internationale.

73. Je suis profondément préoccupé par les répercussions de la guerre au Soudan sur la République centrafricaine, qui font peser une grave menace sur les civils et la stabilité dans le nord-est du pays. Je condamne fermement les attaques incessantes perpétrées par l'AAKG dans la préfecture du Haut-Mbomou contre des civils, les forces nationales de défense et de sécurité, les représentants de l'État, les autorités locales, les travailleurs humanitaires et la MINUSCA. Je suis particulièrement préoccupé par le maintien en détention des responsables enlevés à Bambouti par l'AAKG le 28 décembre 2025 et réitère mon appel en faveur de leur libération immédiate et inconditionnelle. J'exhorte le Gouvernement à mettre en œuvre des mesures politiques, mais aussi de sécurité afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence dans le sud-est et de renforcer la présence de l'État dans les localités touchées.

74. Je salue la volonté du Gouvernement de faire progresser son plan national de développement et je demande à la communauté internationale de continuer d'apporter son soutien, notamment sous la forme d'une aide financière et technique prévisible, indispensable à la mise en œuvre effective du plan et à la consolidation des acquis en matière de stabilisation. Alors que les perspectives économiques restent fragiles, un ralentissement important de la croissance étant prévu pour 2026, les réformes en cours

seront essentielles pour faire face à un contexte budgétaire difficile et à des possibilités de financement extérieur limitées, qui continuent de peser sur les perspectives socioéconomiques du pays. Je demande également aux partenaires internationaux et aux bailleurs de fonds de maintenir leur engagement sans faille en faveur de la République centrafricaine, un pays enclavé qui a besoin d'une coopération multilatérale et bilatérale constante pour faire face aux conséquences potentielles des bouleversements géopolitiques, dans le but de promouvoir le développement socioéconomique et d'assurer une stabilité à long terme.

75. Pendant que la République centrafricaine poursuit la mise en place de ses institutions nationales après les élections, la MINUSCA, en étroite collaboration avec les autorités, continue de consolider les progrès réalisés en République centrafricaine ces dernières années en matière de paix, de sécurité et de stabilité. Je salue, à cet égard, les activités et initiatives de grande ampleur prises par la Mission pour consolider et redéfinir sa présence en République centrafricaine ; elle a ainsi optimisé l'exécution de son mandat, notamment pour ce qui est du soutien aux processus politiques et de paix, de la protection des civils et de la consolidation des progrès réalisés dans l'extension de la présence et de l'autorité de l'État.

76. Cette adaptation tient compte de l'évolution du contexte politique et des conditions de sécurité dans le pays ainsi que du contexte financier global et vise à préserver les acquis en matière de paix et de sécurité, obtenus de haute lutte, tout en recentrant l'action de la Mission sur les zones fragiles et à haut risque situées en dehors de la capitale. Cependant, ce processus n'est pas sans risque. Une réduction prématurée ou insuffisamment financée des capacités de la MINUSCA, notamment concernant sa mobilité, ses moyens aériens et ses capacités de réaction rapide, limiterait sa capacité à réagir rapidement aux menaces émergentes, notamment celles découlant des activités des groupes armés et d'autres répercussions potentielles du conflit au Soudan. Afin d'éviter un vide sécuritaire qui pourrait être rapidement exploité, il est essentiel que la consolidation et la reconfiguration de la MINUSCA s'accompagnent de moyens opérationnels suffisants. De plus, le sous-financement chronique de la MINUSCA risque de compromettre l'exécution de son mandat, de limiter sa souplesse opérationnelle et de réduire le retour sur l'investissement considérable déjà consenti par l'ONU en République centrafricaine. Je demande donc à l'ensemble des États Membres de s'acquitter intégralement et en temps voulu de leurs obligations financières, car celles-ci restent indispensables à la protection des civils et à la consolidation de la paix.

77. Dans ce contexte, je me félicite des mesures prises par la MINUSCA et le Gouvernement pour gérer de manière responsable la reconfiguration de la présence de la Mission, notamment grâce à une mobilité accrue et au redéploiement progressif des forces nationales de défense et de sécurité vers les zones où la Mission réduit sa présence fixe. J'encourage le Gouvernement et ses partenaires à poursuivre et à intensifier les mesures visant à renforcer les capacités des forces nationales de défense et de sécurité afin qu'elles puissent progressivement assumer leurs responsabilités en matière de protection et de stabilisation. Il s'agit notamment de relever les défis liés à la logistique et aux ressources humaines, à la mobilité, au professionnalisme et à l'obligation de rendre compte, avec le soutien de la MINUSCA ainsi que des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

78. De plus, l'efficacité et la pérennité de la consolidation de la MINUSCA sont indissociables des engagements pris par les autorités centrafricaines pour consolider les acquis obtenus dans l'extension de l'autorité de l'État. Je demande aux autorités nationales de ne pas faillir et de poursuivre leurs efforts, avec le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour étendre davantage la présence et l'autorité durables de l'État. Cet aspect est fondamental pour l'appropriation nationale et déterminant pour regrouper les efforts en vue de la reprise des activités

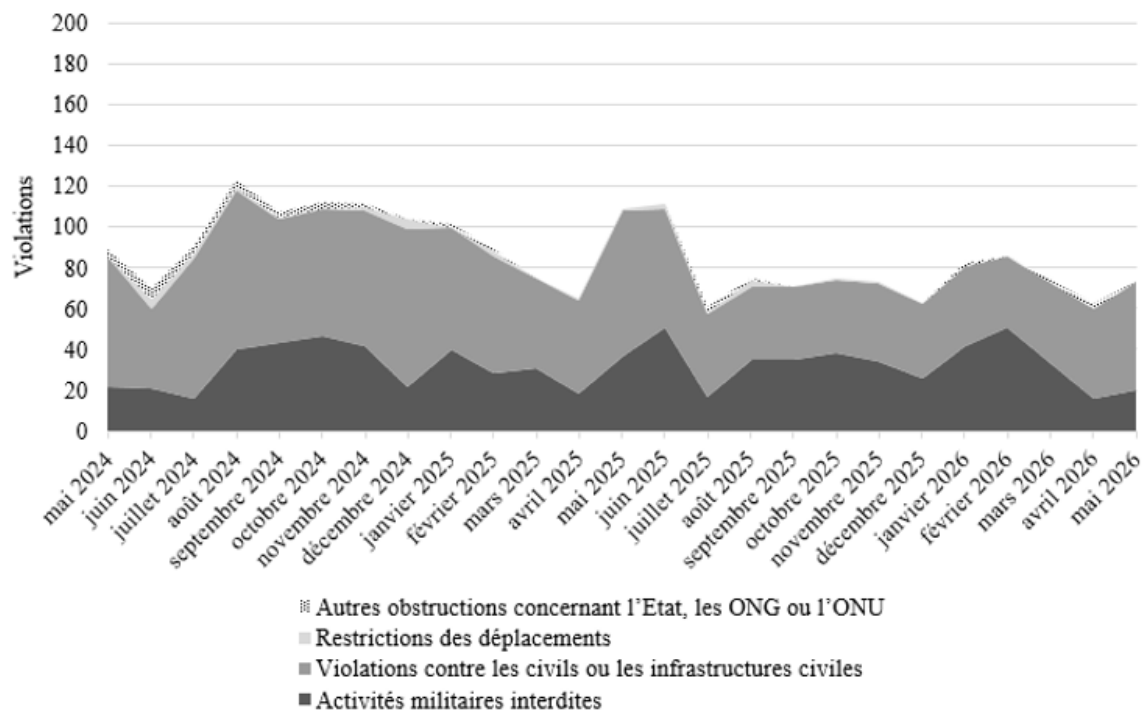
de la Mission par le Gouvernement. Je salue la création d'un comité interministériel chargé de planifier conjointement la consolidation et la réorganisation, ouvrant ainsi la voie à une démarche concertée et constructive en vue d'un processus progressif et pris en main au niveau national.

79. Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve, souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. J'adresse également mes remerciements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour leur soutien, qui reste indispensable à la cause de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

## Annexe I

### A. Condition de sécurité, protection des civils et extension de l'autorité de l'État

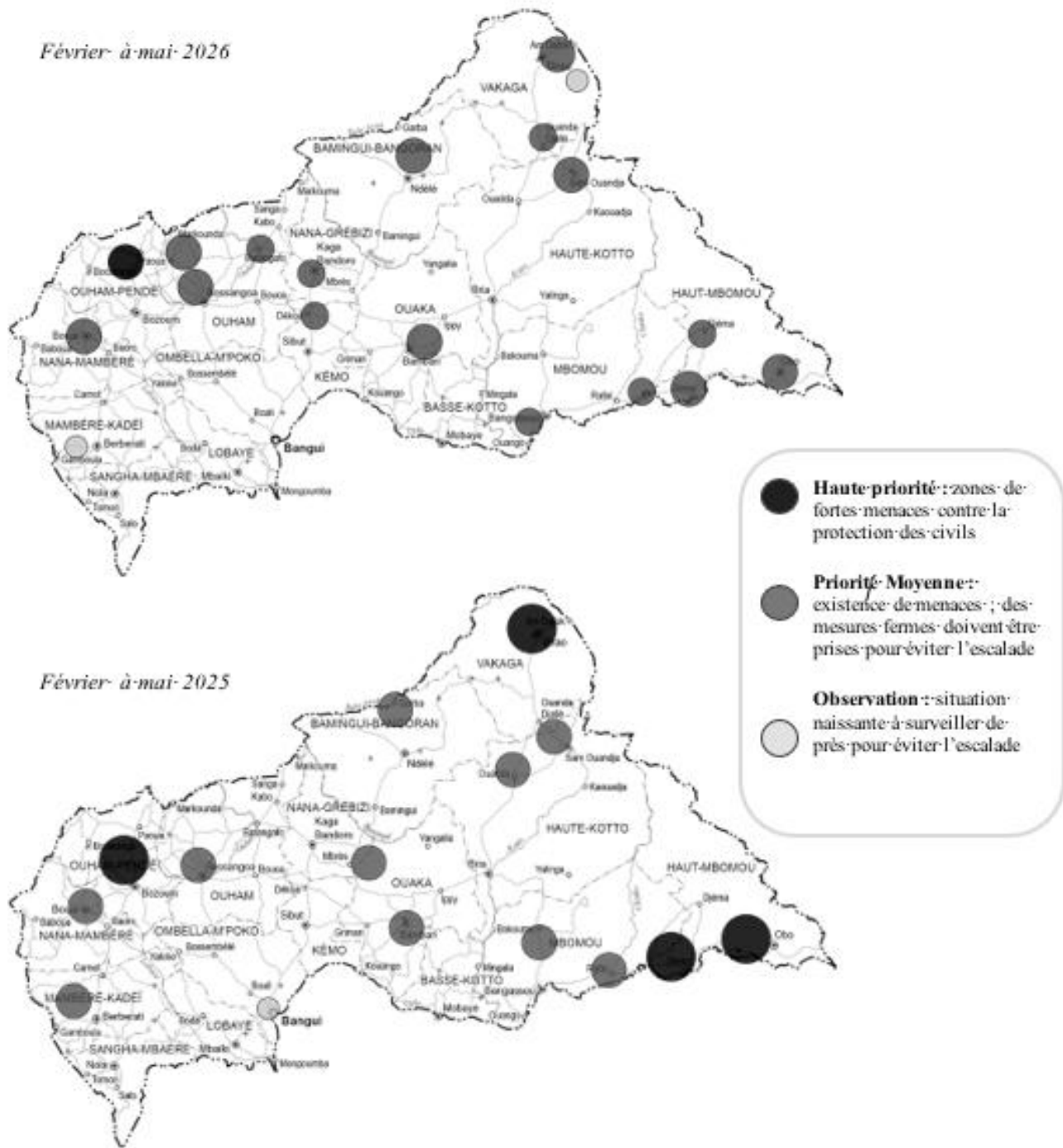
Figure I  
Violations de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine



Source : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)/Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Note : Pour plus de détails, voir par. 20.

Figure II  
Protection des civils, carte des zones sensibles



Source : MINUSCA/Groupe de la protection des civils.

Carte de base : Section de l'information géospatiale. D'après la carte de l'ONU, République centrafricaine, juin 2026, carte n°. 4522 Rev. 39.

Notes : Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptations officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

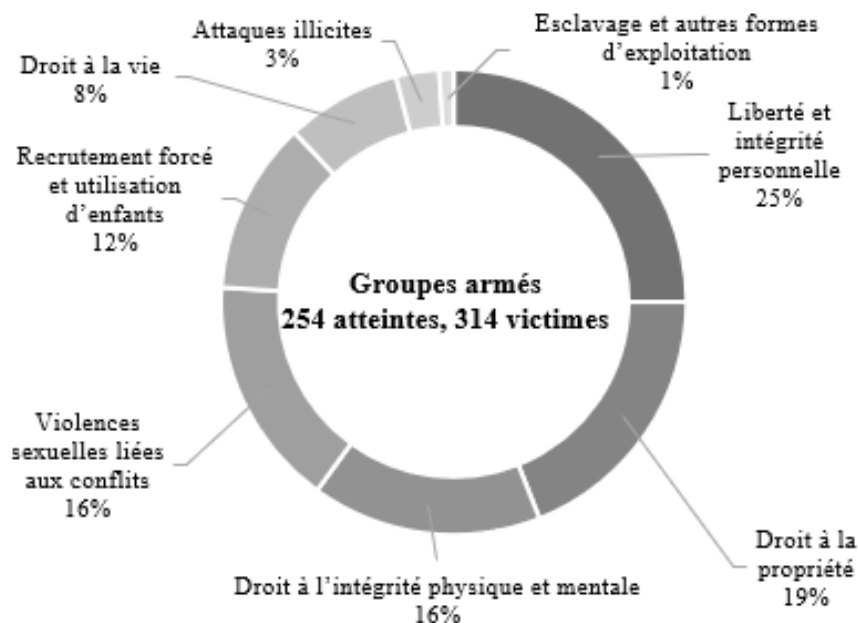
Pour plus de détails, voir par. 20.

## B. Droits humains et état de droit

Figure III

Violations des droits humains et atteintes à ces droits, 1<sup>er</sup> février–31 mai 2026

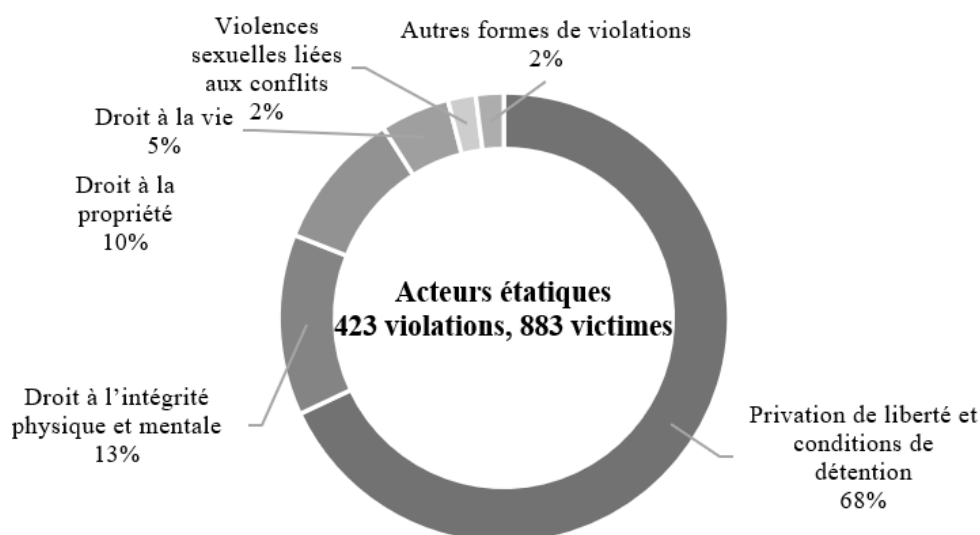
### a) Groupes armés non-étatiques



Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les signataires et les non-signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Pour plus de détails, voir par. 37.

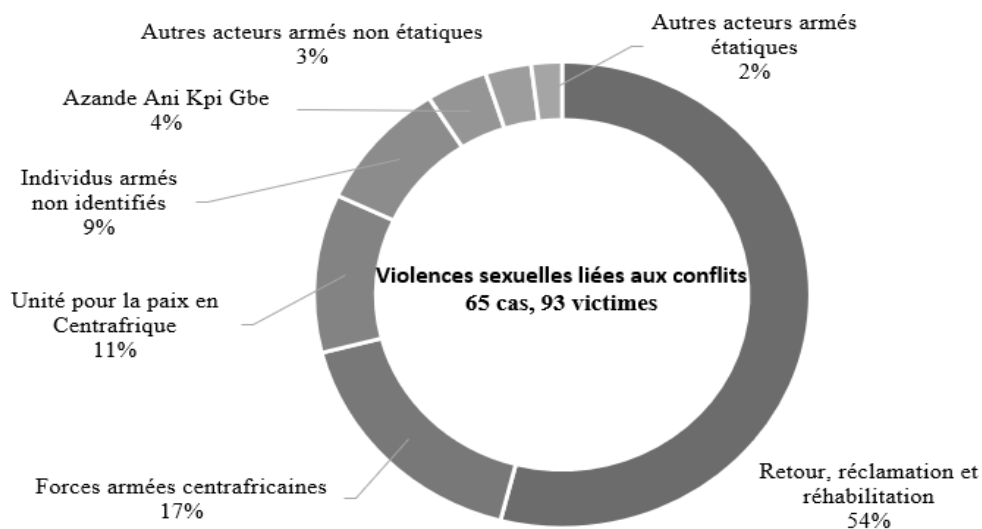
### b) Acteurs étatiques



Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes : Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les acteurs étatiques et d'autres membres du personnel de sécurité. Pour plus de détails, voir par. 37.

Figure IV  
Violences sexuelles liées aux conflits, 1<sup>er</sup> février-31 mai 2026

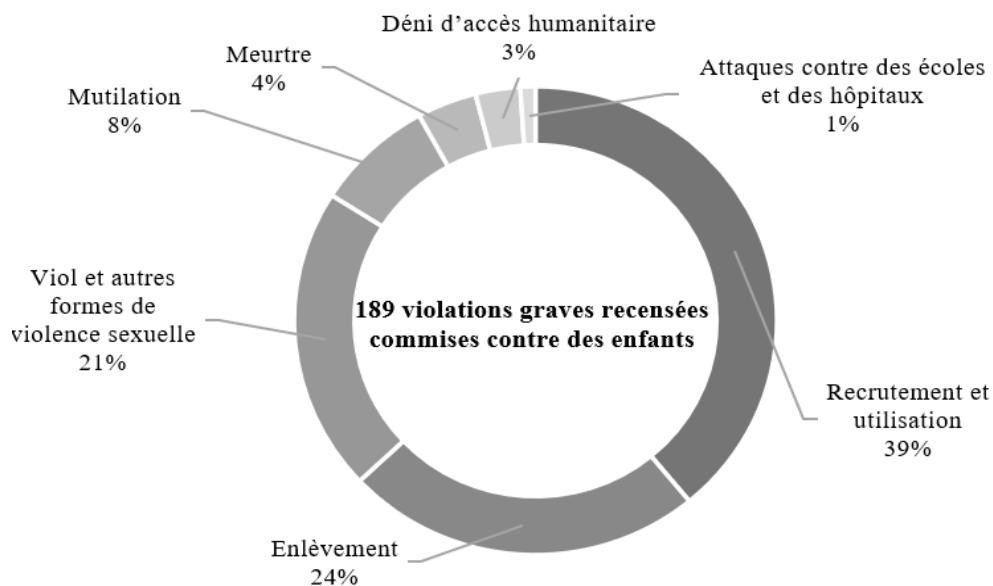


Source : MINUSCA/Division des droits humains.

Notes : L'augmentation ou la diminution du nombre de cas recensés de violence sexuelle liée au conflit peut dénoter une tendance mais ne suffit pas à montrer l'ampleur du phénomène en République centrafricaine, cette violence étant très rarement signalée. Les pourcentages se fondent sur le nombre de victimes recensées. Les statistiques comprennent les signataires et les non-signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Pour plus de détails, voir par. 41.

Figure V  
Graves violations commises contre des enfants, 1<sup>er</sup> février-31 mai 2026



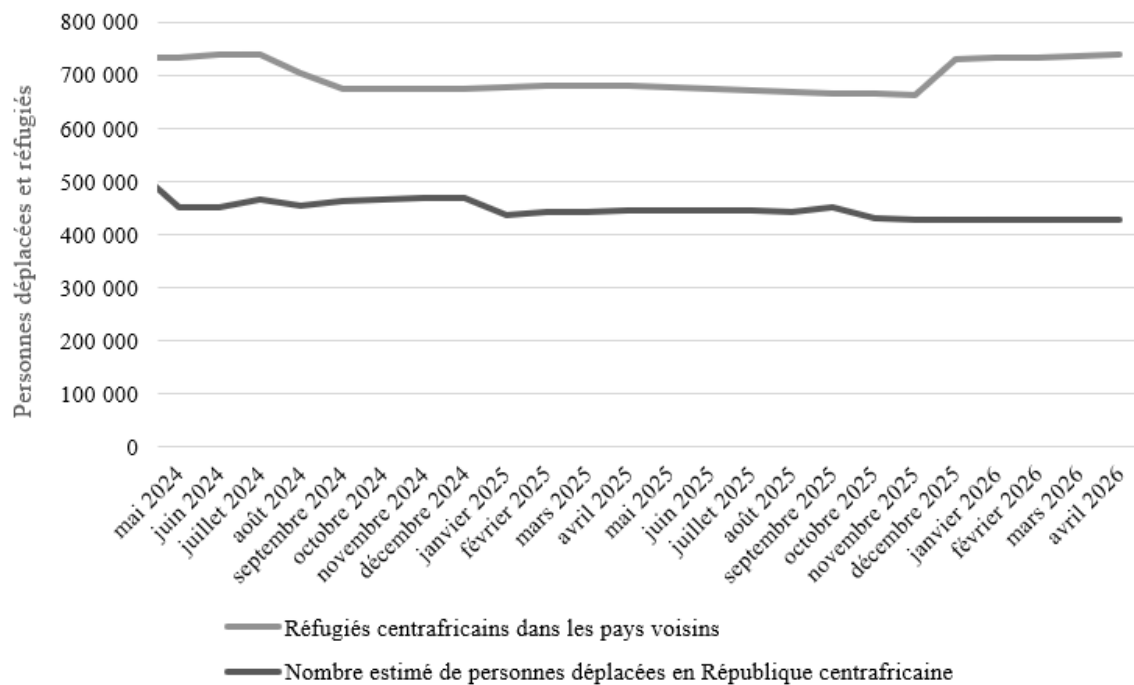
Source : MINUSCA/Groupe de la protection de l'enfance et équipe spéciale de pays (surveillance et information).

Notes : Les pourcentages représentés dans le graphique se fondent sur le nombre de violations recensées.

Pour plus de détails, voir par. 40.

## C. Situation humanitaire

Figure VI  
Personnes déplacées et réfugiés

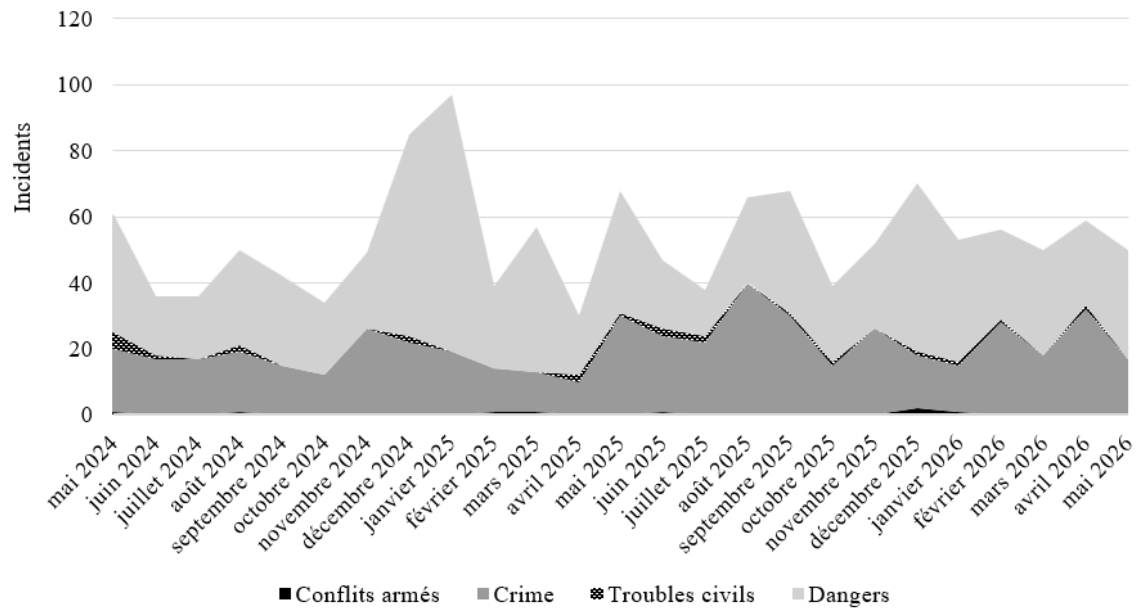


Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Note : Pour plus de détails, voir par. 52.

## D. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

Figure VII  
Atteintes à la sécurité du personnel de la Mission personnel



Source : MINUSCA/Département de la sûreté et de la sécurité.

Note : Pour plus de détails, voir par. 65.

## Annexe II

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs  
militaires et effectifs de police au 1<sup>er</sup> juin 2026**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Experts en mission	Officiers d'état-major	Contingents		Unités de police constituées	Policiers hors unités constituées
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	2	17	1 024	1 043	–	5
Bénin	2	1	–	3	–	–
Bhoutan	–	2	150	152	–	–
Bolivie (État plurinational de)	–	2	–	2	–	–
Brésil	2	4	–	6	–	–
Burkina Faso	–	3	–	3	–	29
Burundi	2	7	600	609	–	–
Cambodge	–	5	215	220	–	–
Cameroun	1	3	600	604	140	27
Chine	–	–	–	–	–	2
Colombie	1	–	–	1	–	–
Congo	–	2	–	2	140	–
Côte d'Ivoire	–	3	150	154	–	26
Djibouti	–	–	–	–	140	27
Égypte	–	15	600	615	140	27
Équateur	–	1	–	1	–	–
Espagne	–	–	–	–	–	2
États-Unis d'Amérique	–	6	–	6	–	–
Fédération de Russie	–	4	–	4	–	–
France	–	2	–	2	–	2
Gambie	–	4	–	4	–	21
Ghana	1	5	–	6	–	2
Guatemala	–	1	–	1	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	7
Inde	–	4	–	4	–	–
Indonésie	–	9	180	189	140	14
Jordanie	–	4	–	4	–	18
Kazakhstan	–	1	–	1	–	–
Kenya	1	6	–	7	–	–
Mali	–	–	–	–	–	5
Maroc	1	14	600	615	–	–
Mauritanie	3	3	–	6	280	3
Mexique	–	1	–	1	–	–
Mongolie	–	4	–	4	–	1
Népal	–	9	1 062	1 071	–	4
Niger	–	7	–	7	–	26

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Nigéria	–	4	–	4	–	–
Pakistan	1	17	993	1 011	–	7
Paraguay	–	1	–	1	–	–
Pérou	2	6	180	188	–	–
Philippines	1	1	–	2	–	–
Portugal	–	4	150	154	–	2
République de Moldova	1	1	–	2	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	4	400	404	–	–
Rwanda	4	18	1 664	1 686	560	44
Sénégal	–	5	150	155	279	24
Serbie	–	2	–	2	–	–
Sierra Leone	1	1	–	2	–	–
Sri Lanka	–	5	116	121	–	–
Tchéquie	1	–	–	1	–	–
Togo	1	4	–	5	–	34
Tunisie	–	6	611	617	–	34
Uruguay	–	1	–	1	–	–
Viet Nam	–	4	–	4	–	6
Zambie	2	11	600	613	–	–
Zimbabwe	–	1	–	1	–	–
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>247</b>	<b>10 045</b>	<b>10 323</b>	<b>1 819</b>	<b>399</b>

# Carte

